



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données d'Actalians (Opca des professions libérales). Il propose une photographie comparative des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue sur trois années (2013, 2014 et 2015) au niveau du secteur et de chaque branche professionnelle.

## Nombre d'entreprises cotisant à Actalians et de salariés en 2015<sup>1</sup>

Branches professionnelles	Nombre d'entreprises	Effectifs salariés ETP <sup>2</sup>
Secteur cadre de vie-technique	299	591
Entreprises d'architecture	202	335
Entreprises d'économistes de la construction	-	-
Entreprises d'experts en automobile	11	20
Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers	86	236
Secteur juridique	396	741
Études d'administrateurs et mandataires judiciaires	9	49
Cabinets d'avocats	309	371
Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques	-	-
Études d'huissiers de justice	78	321
Secteur santé	3016	5797
Cabinets dentaires	689	732
Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers	27	275
Cabinets médicaux	1 236	1 436
Pharmacie d'officine	960	3 149
Cliniques vétérinaires	104	205
<b>DOM</b>	<b>3711</b>	<b>7 129</b>
<b>Ompl</b>	<b>111 192</b>	<b>399 674</b>

1. Hors organismes de formation et organisations professionnelles du secteur juridique.

La définition des indicateurs mesurés est à consulter et télécharger sur le site : [www.observatoire-metiers-entreprises-liberales.fr/barometre\\_regional.php](http://www.observatoire-metiers-entreprises-liberales.fr/barometre_regional.php)

2. Source : Actalians. Le décompte des salariés est calculé en ETP et présente de ce fait des différences avec celui issu de la DADS utilisé dans ce document pour les autres indicateurs.

- Secteur cadre de vie-technique
- Entreprises d'architecture
- Entreprises d'économistes de la construction
- Entreprises d'experts en automobile
- Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers
- Secteur juridique
- Études d'administrateurs et mandataires judiciaires
- Cabinets d'avocats
- Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques
- Études d'huissiers de justice
- Secteur santé
- Cabinets dentaires
- Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers
- Cabinets médicaux
- Pharmacie d'officine
- Cliniques vétérinaires



## TAUX DE FORMATION INFÉRIEURS À LA MOYENNE NATIONALE

Les taux d'accès à la formation et les taux d'entreprises formatrices sont globalement inférieurs aux moyennes nationales.

Mais ils varient fortement selon les secteurs et les branches :

- le plan de formation a bénéficié à un salarié sur deux dans le secteur cadre de vie-technique, avec un taux un peu plus élevé pour la branche des entreprises d'architecture ;
- le plan de formation concerne 44 % des salariés du secteur juridique, avec un taux plus élevé pour la branche des cabinets d'avocats ;
- le taux de formation des salariés est de 35 % pour le secteur santé, avec un taux très élevé pour la pharmacie d'officine et les cliniques vétérinaires ;
- le volet professionnalisation n'est pas mobilisé par les entreprises, et la période de professionnalisation est utilisée par 2 % des entreprises en moyenne

## Taux d'accès à la formation

Branches professionnelles	Taux d'accès des salariés à la formation			Taux d'entreprises formatrices		
	Cpro <sup>1</sup>	Ppro <sup>2</sup>	Plan	Cpro <sup>1</sup>	Ppro <sup>2</sup>	Plan
	0 %	4 %	49 %	0 %	6 %	58 %
	0 %	4 %	53 %	0 %	6 %	59 %
	0 %	0 %	47 %	0 %	0 %	61 %
	0 %	3 %	42 %	0 %	9 %	52 %
	0 %	1 %	20 %	0 %	1 %	16 %
	0 %	2 %	44 %	0 %	2 %	51 %
	0 %	0 %	12 %	0 %	0 %	21 %
	0 %	5 %	47 %	0 %	19 %	45 %
	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
	0 %	0 %	16 %	0 %	0 %	7 %
	0 %	2 %	35 %	0 %	2 %	48 %
	0 %	1 %	14 %	0 %	1 %	12 %
	0 %	0 %	14 %	0 %	0 %	25 %
	0 %	5 %	31 %	0 %	7 %	45 %
	0 %	1 %	38 %	0 %	2 %	52 %
	0 %	1 %	40 %	0 %	1 %	52 %
<b>DOM</b>	<b>0 %</b>	<b>2 %</b>	<b>48 %</b>	<b>0 %</b>	<b>2 %</b>	<b>18 %</b>
<b>Ompl</b>	<b>3 %</b>	<b>2 %</b>	<b>43 %</b>	<b>7 %</b>	<b>5 %</b>	<b>44 %</b>



Dans le secteur cadre de vie, le volet contrat de professionnalisation n'a pas été utilisé ; 2 % des salariés ont bénéficié d'une période de professionnalisation et 49 % d'une formation dans le cadre du plan de formation. Pour la formation des salariés 6 % des entreprises ont mobilisé la période de professionnalisation.

1. Cpro: Contrat de professionnalisation.

2. Ppro: Période de professionnalisation.



### ACCÈS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE DIFFÉRENT SELON LE GENRE

En moyenne, les hommes ont eu un meilleur accès à la formation professionnelle que les femmes. Ils représentent 19 % des effectifs régionaux et 25 % des salariés ayant bénéficié d'une formation en 2015.

### Répartition des stagiaires par genre

Branches professionnelles	Femmes	Hommes
	78 %	22 %
	71 %	29 %
	0 %	0 %
	88 %	12 %
	83 %	17 %
	72 %	28 %
	65 %	35 %
	72 %	28 %
	0 %	0 %
	72 %	28 %
	75 %	25 %
	68 %	32 %
	79 %	21 %
	79 %	21 %
	74 %	26 %
	84 %	16 %
DOM	75 %	25 %
<b>Ompl</b>	<b>80 %</b>	<b>20 %</b>



## SURREPRÉSENTATION DES CADRES PARMIS LES STAGIAIRES

La catégorie des ingénieurs et cadres regroupe au total 27 % de la population en formation, alors qu'elle ne représente que 11 % des salariés des entreprises libérales de la région.

## Répartition des stagiaires par catégorie sociale<sup>1</sup>

Branches professionnelles	Ingénieurs et cadres	Professions intermédiaires	Employés
	23 %	13 %	64 %
	20 %	15 %	65 %
	33 %	17 %	50 %
	25 %	2 %	73 %
	27 %	16 %	56 %
	22 %	10 %	68 %
	43 %	9 %	48 %
	19 %	9 %	72 %
	0 %	0 %	0 %
	26 %	11 %	62 %
	29 %	8 %	63 %
	37 %	7 %	56 %
	17 %	12 %	71 %
	25 %	10 %	65 %
	29 %	8 %	63 %
	35 %	6 %	59 %
DOM	27 %	9 %	64 %
	28 %	15 %	58 %

1. La définition des catégories sociales utilisée par Actalians diffère de celle utilisée par l'Insee, notamment pour la catégorie des « professions intermédiaires ». Ceci rend difficile la comparaison entre la population en formation et la population totale d'une branche, mis à part pour la catégorie cadres.



## SURREPRÉSENTATION DES JEUNES PARMIS LES STAGIAIRES

Les moins de 35 ans sont proportionnellement plus nombreux à se former que les salariés plus âgés. Ils regroupent au moins 45 % des salariés formés dans quatre branches.

Les salariés des deux autres tranches d'âge ont un accès moindre à la formation ; ils représentent 64 % des salariés et 55 % des stagiaires.

## Répartition des stagiaires par tranche d'âge

Branches professionnelles	< 35 ans	35-44 ans	45 ans et +
	48 %	26 %	26 %
	45 %	30 %	25 %
	67 %	33 %	0 %
	55 %	20 %	25 %
	48 %	23 %	29 %
	39 %	35 %	26 %
	39 %	43 %	17 %
	39 %	31 %	29 %
	0 %	0 %	0 %
	43 %	38 %	19 %
	45 %	32 %	24 %
	40 %	37 %	23 %
	32 %	33 %	35 %
	32 %	38 %	30 %
	48 %	30 %	22 %
	41 %	35 %	24 %
DOM	44 %	31 %	24 %
<b>Ompl</b>	45 %	26 %	29 %



### IMPORTANTE PROPORTION DE STAGIAIRES D'ENTREPRISES DE MOINS DE 10 ETP

Près des trois quarts des stagiaires de la formation professionnelle sont issus des entreprises de moins de 10 salariés.

Ce taux est logiquement plus élevé dans les branches qui ne comprennent pas – ou peu – d'entreprises de plus grande taille (cabinets dentaires, offices de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires).

### Répartition des stagiaires par tranche d'ETP

Branches professionnelles	< 5 salariés	5-9 ETP	10-49 ETP
	26 %	52 %	22 %
	24 %	59 %	17 %
	50 %	33 %	17 %
	25 %	63 %	12 %
	29 %	34 %	37 %
	21 %	45 %	34 %
	9 %	78 %	13 %
	32 %	43 %	24 %
	0 %	0 %	0 %
	6 %	42 %	53 %
	27 %	47 %	26 %
	22 %	47 %	31 %
	21 %	59 %	20 %
	31 %	58 %	12 %
	27 %	45 %	28 %
	34 %	38 %	28 %
DOM	26 %	47 %	27 %
<b>Ompl</b>	29 %	38 %	25 %



## INÉGALITÉ D'ACCÈS À LA FORMATION

Les salariés à temps partiel accèdent plus à la formation que ceux à temps complet : 22 % des salariés contre 31 % des stagiaires.

Les écarts sont particulièrement importants dans les branches des entreprises d'architecture (14 points), des entreprises d'économistes de la construction (13 points), des cabinets de géomètres (10 points), des études d'administrateurs et mandataires judiciaires (20 points), des cabinets d'avocats (17 points), des études d'huissiers de justice (13 points).

## Répartition des stagiaires par durée du temps de travail

Branches professionnelles	Temps complet	Temps partiel
	74 %	26 %
	70 %	30 %
	70 %	30 %
	76 %	24 %
	79 %	21 %
	75 %	25 %
	74 %	26 %
	71 %	29 %
	70 %	30 %
	84 %	16 %
	68 %	32 %
	67 %	33 %
	80 %	20 %
	73 %	27 %
	66 %	34 %
	59 %	41 %
DOM	69 %	31 %
<b>Ompl</b>	<b>73 %</b>	<b>27 %</b>